

INTRANET

Comité exécutif du 24 mai 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire par conférence téléphonique du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 24 mai 2016.

PRÉSENT : M. Jean Tremblay, maire.

PRÉSENTS PAR
TÉLÉPHONE : MM. Jacques Cleary, Luc Boivin conseillers et Mme Sylvie Gaudreault, conseillère.

ABSENT : M. Claude Tremblay, conseiller.

ÉGALEMENT
PRÉSENTS : M. Jean-Yves Provencher, observateur, M. Jean-François Boivin, directeur général, et Mme Annie Jean assistante-greffière.

À 10h03, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. REMORQUEURS 2016 – TERRITOIRES DESSERVIS – PROTOCOLE D'ENTENTE;

VS-CE-2016-576

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution VS-CE-2014-768, la Ville de Saguenay convenait de deux protocoles d'entente avec Remorquage Marcel Simard inc. concernant le service de dépannage routier lors d'intervention du Service de sécurité publique de la Ville de Saguenay et ce jusqu'au 7 août 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'appel d'offres 2014-357 et aux termes des résolutions VS-CE-2014-1356 et VS-CE-2015-1292, Remorquage Marcel Simard inc. est lié contractuellement à la Ville pour le service de dépannage routier des véhicules municipaux jusqu'au 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 5 mai 2016, Remorquage Marcel Simard inc. informait la Ville de Saguenay qu'elle avait cédé l'ensemble de ses actifs de remorquage à SOS remorquage inc. ;

CONSIDÉRANT que SOS remorquage demande à la Ville que lui soit cédé tous les contrats détenus jusqu'à ce jour par Remorquage Marcel Simard inc. ;

CONSIDÉRANT qu'en 2014 et en vue de l'élaboration du service de dépannage routier lors d'intervention du Service de sécurité publique, le territoire de la Ville avait été divisé en sept parts égales dans un souci d'équité envers toutes les entreprises de remorquage qui possédaient l'expertise et le matériel requis pour dispenser le service;

CONSIDÉRANT que pour assurer une cohérence de ce principe d'équité, la Ville ne peut

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 8 juin 2016

INTRANET

Comité exécutif du 24 mai 2016

accepter la cession des contrats de service de dépannage routier lors d'intervention du Service de sécurité publique de la Ville de Saguenay possédés jusqu'à maintenant par Remorquage Marcel Simard inc. à SOS remorquage inc.;

À CES CAUSES, il est résolu;

QUE la Ville de Saguenay répartisse dorénavant les sept territoires établis en 2014 de la manière suivante, et ce, jusqu'au renouvellement des protocoles prévu pour le 7 août 2017;

- Place d'armes Automobiles inc. qui possède actuellement 1/3 du territoire de Chicoutimi en possédera ½ ;
- Remorquage Bebou inc. qui possède actuellement ½ du territoire de La Baie en possédera 100%;
- SOS remorquage inc., qui possède actuellement le territoire de Jonquière à 100% et 1/3 du territoire de Chicoutimi conservera le territoire de Jonquière à 100% et possédera ½ du territoire de Chicoutimi;
- Pour la lettre d'entente annexée au protocole concernant le remorquage des véhicules lourds, le 1/3 que possédait Remorquage Marcel Simard inc. est cédé à SOS remorquage qui aura dorénavant 2 parts sur 3, Remorquage Bebou inc. conservera 1/3.

QUE la Ville de Saguenay accepte la cession du contrat découlant de l'appel d'offres 2014-357 et conséquemment, que SOS remorquage inc. assume toutes les responsabilités y afférentes jusqu'à la fin du contrat prévu pour le 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 10h05.

MAIRE

ASSISTANTE-GREFFIÈRE

AJ/mfl

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 8 juin 2016

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 8 juin 2016